

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL
PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS



ONZIÈME SESSION, 400^e
SÉANCE
LUNDI 7 AOUT 1950, à 10 h. 30
PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1717, E/1717/Add. 1 et E/1762) . 237 Page

Président: M. Hernán SANTA CRUZ (Chili).

Présents: Les représentants des pays suivants:

Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes:

Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1717, E/1717/Add.1 et E/1762)

1. Le PRÉSIDENT invite les représentants à examiner le rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1717), ainsi que les résolutions adoptées par la commission au cours de sa troisième session (E/1762). Les incidences financières qui découlent de ces résolutions ont été exposées dans une note du Secrétaire général (E/1717/Add.1).

2. Le Président rappelle que le Conseil, à sa 397^e séance, a donné une suite favorable à la demande présentée par le Gouvernement de l'Argentine afin d'être entendu à propos du point 14 de l'ordre du jour. En conséquence, il invite le représentant de l'Argentine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Arias (Argentine) prend place à la table du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT invite M. Mendès-France, Rapporteur de la commission à sa troisième session, à ouvrir le débat.

4. M. MENDÈS-FRANCE (France) déclare qu'il ne lui appartient pas, en sa qualité de Rapporteur de la Commission économique pour l'Amérique latine, de se prononcer sur le fond des résolutions adoptées lors de la troisième session de la commission, à Montevideo. Il se bornera à présenter le rapport établi sous son contrôle par le secrétariat (E/1717), en y ajoutant quelques rapides observations. Il signale, incidemment, que

la traduction française du rapport comporte plusieurs erreurs et omissions.

5. L'orateur attiré tout d'abord l'attention sur les méthodes de travail de la CEPAL, qui lui paraissent à la fois pratiques, rapides et peu coûteuses. La commission n'a créé aucun comité spécial. Son administration est légère et peu nombreuse. Des diverses commissions régionales, c'est celle qui coûte le moins cher à l'Organisation des Nations Unies. Lorsque la commission doit étudier une question spéciale, le secrétariat, plutôt que de créer une administration particulière, recrute temporairement, à temps plein ou partiel, des experts qu'il charge de recueillir les informations nécessaires et de rédiger des rapports. Il s'agit, en général, de fonctionnaires des banques centrales ou des administrations des pays intéressés. Cette formule met à la disposition de la commission d'excellents spécialistes particulièrement bien informés. Elle crée, en outre, entre les administrations nationales et le secrétariat de la commission, des liens durables, des habitudes de collaboration, une compréhension réciproque et même une sorte de discipline de travail dont les heureux effets se sont déjà fait fréquemment sentir.

6. Par ailleurs, les liaisons entre la commission et les institutions spécialisées, mondiales ou régionales, le Fonds monétaire international, la Banque internationale, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé — et, d'une manière toute spéciale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture — ont continué à se développer d'une manière très satisfaisante.

7. Par contre, le problème qui résulte de la coexistence de la commission et du Conseil économique et social interaméricain n'a pas encore été résolu d'une manière définitive. Les secrétariats de ces deux organisations ont cependant compris la nécessité de travailler ensemble, en évitant les doubles emplois et les gaspillages de temps et d'argent. Le Conseil économique et social interaméricain a contribué à la préparation d'importantes études — publiées par les soins du secrétariat de la commission — concernant le « statut économique et juridique des investissements étrangers dans certains pays de l'Amérique latine », et il lui a prêté son concours pour la préparation de travaux sur « le crédit agricole en Amérique

centrale ». Au cours de la troisième session de la commission, les secrétaires exécutifs des deux organisations ont publié une déclaration conjointe faisant connaître les conditions dans lesquelles ils entendent continuer à collaborer et, à ce sujet, la commission a adopté l'importante résolution *m*. L'opinion qui a prévalu à la session a été que l'œuvre à accomplir dans le domaine économique, au sein du continent latino-américain, était suffisamment vaste pour justifier l'existence des deux organisations, pour autant qu'elles savent intelligemment se partager le travail et qu'elles s'efforcent, comme par le passé, de ne pas se gêner, mais au contraire de s'entraider.

8. L'orateur décrit l'organisation des travaux au cours de la troisième session de la CEPAL, et rappelle que la commission a adopté seize résolutions, qui figurent au document E/1762. Il attire, en particulier, l'attention du Conseil sur la résolution *a*, présentée sous la forme d'un « décalogue », et qui concerne le développement économique et les mesures de politique anticyclique. Il souligne que les débats essentiels ont porté sur la situation économique dans les pays d'Amérique latine, qui a fait l'objet d'une brillante étude du Centre de recherches de la CEPAL, étude dont toutes les délégations ont loué la qualité (E/CN.12/164). C'est la deuxième partie de cette étude, consacrée au problème général du développement, et qui s'efforce de donner une explication théorique du processus du développement économique, qui a donné lieu aux discussions les plus importantes et les plus intéressantes. Les thèmes qui ont constamment reparu au cours des exposés des différentes délégations à ce sujet sont : les problèmes du déséquilibre intérieur et extérieur, créé par l'accroissement et l'extension des économies latino-américaines; la vulnérabilité de ces pays aux fluctuations économiques mondiales; le fait que les exportations n'ont pas suivi l'accroissement de la population; les procédés par lesquels les pays de l'Amérique latine se sont défendus — ou ont cru se défendre — contre cette situation; l'établissement du contrôle des changes et des licences d'exportation et les dévaluations monétaires.

9. M. Mendès-France résume ensuite les opinions exprimées au cours des discussions, telles qu'elles figurent dans le rapport de la commission (E/1717). Il note que toutes les délégations ont recommandé que les gouvernements de l'Amérique latine encouragent, dans toute la mesure du possible, la diversification des économies et des productions, et que toutes ont mis en lumière la nécessité de coordonner d'une manière harmonieuse le développement agricole et le développement industriel. En effet, négliger l'un au profit de l'autre ne pourrait qu'entraîner des inconvénients très sérieux.

10. De même, les débats ont fait ressortir que des politiques financières incertaines ne peuvent qu'aggraver les difficultés qui résultent soit de la structure des pays de l'Amérique latine, soit de l'évolution de l'économie mondiale soit encore des efforts de développement, et que la lutte contre l'inflation est indispensable à un développement sain et équilibré. Enfin, les membres de la commission ont été d'accord pour condamner l'autarcie, en faisant remarquer que le développement économique s'accompagne non pas d'un repli des pays sur eux-mêmes,

mais du progrès et de l'accroissement de leurs échanges extérieurs.

11. M. Mendès-France souligne que les débats sur l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1949* (E/CN.12/164) ont conduit au vote de l'importante résolution *a*, rédigée en dix points, d'où le nom de décalogue qui lui a été donné à diverses reprises. Tous les paragraphes de cette résolution n'ont pas donné satisfaction à chacune des délégations présentes à la troisième session, et les affirmations qui y figurent susciteront sans doute, à l'avenir, de nombreux débats. Le texte final, cependant, témoigne des efforts de rapprochement faits par les uns et par les autres, et il est d'une haute qualité.

12. Les autres résolutions adoptées, quel que soit leur intérêt, sont moins importantes. L'orateur attire l'attention sur celle qui concerne l'immigration.

13. Un autre débat sur lequel M. Mendès-France estime utile d'insister concerne le commerce. La commission était saisie d'un important rapport du Secrétariat (E/CN.12/165), qui donna lieu à des explications fort intéressantes au sein du Comité III. Ce comité a étudié successivement le développement du commerce entre l'Amérique latine et l'Europe, entre l'Amérique latine et l'Amérique du Nord, et entre les divers pays de l'Amérique latine.

14. Le Secrétaire exécutif a été chargé d'étudier les perspectives d'accroissement du commerce à l'intérieur de la région, étant entendu que cette étude devra porter sur un nombre restreint de produits, en vue d'explorer la possibilité d'élargir leurs débouchés et permettre ainsi un développement de caractère complémentaire.

15. Les questions qui se posent au sujet du commerce entre l'Amérique latine et les régions du monde autres que l'Amérique latine et l'Europe, ont également été examinées au cours des débats. Il a été convenu qu'elles feraient l'objet d'une étude plus détaillée ultérieurement, lorsque les problèmes commerciaux touchant l'Amérique latine, l'Europe et l'Amérique du Nord auraient été étudiés plus à fond. En effet, les moyens du secrétariat étant limités, un ordre de priorité doit être adopté. Les discussions concernant le commerce entre l'Amérique et l'Europe ont donc pris, au cours de la troisième session, une ampleur toute particulière, et la résolution *j* a été adoptée à ce sujet.

16. C'est le Comité II qui était chargé de l'étude des questions financières et surtout de celles concernant les investissements. Le secrétariat avait réuni sur ce problème une très ample documentation, qui a permis à la commission d'adopter la résolution *h*, relative aux investissements étrangers.

17. Toutefois, la commission ne s'est pas contentée d'examiner les sources de capitaux extérieurs. Elle a étudié avec soin les problèmes concernant la création de l'épargne intérieure et sa canalisation vers des objets utiles. Pour cette raison, elle s'est spécialement intéressée au problème du crédit agricole et a insisté sur l'importance de la formation professionnelle des spécialistes du crédit agricole et sur l'utilité des bourses d'étude en cette matière. Elle a précisé que l'attribution de ces bourses devait tenir compte des conditions du milieu, et que les étudiants stagiaires et fonctionnaires intéressés devraient

être envoyés, autant que possible, dans les pays où ils peuvent acquérir une expérience utile pour eux, et non pas dans des pays où prévalent des conditions économiques très différentes de celles qui existent chez eux, notamment dans le domaine agricole. La commission a approuvé la proposition conjointe du Directeur général de la FAO et du Secrétaire exécutif de la CEPAL visant à convoquer en Amérique centrale une réunion d'experts destinée à répandre la connaissance des techniques du crédit agricole. Ce sera une nouvelle occasion de montrer l'efficacité de l'excellent groupe de travail créé pour la collaboration de la CEPAL et de la FAO.

18. L'orateur signale, pour terminer, les débats consacrés au problème de l'assistance technique, qui ont donné lieu à diverses critiques concernant l'insuffisance du volume de l'assistance technique accordée aux pays de l'Amérique latine et les conditions et les modalités pratiques de cette assistance. Ces critiques relèvent que vingt-sept bourses seulement ont été accordées aux pays de l'Amérique latine en 1949, que certains experts ont été choisis d'une manière parfois contestable, leur technicité, même très réelle, n'étant pas toujours en rapport avec les conditions des pays intéressés; que certain représentant permanent, chargé de suivre dans un pays le développement de l'assistance technique, ne connaît pas, ou connaît à peine, la langue de ce pays; que des boursiers ou des stagiaires ont parfois été envoyés dans des institutions ou dans des pays étrangers où ils ne peuvent acquérir des connaissances utilisables dans leur propre pays; que leur connaissance, ou leur ignorance, de la langue du pays vers lequel ils sont orientés n'est pas, ou est insuffisamment, prise en considération. La commission a été unanime à considérer que ces inconvénients pourraient être évités, dans une large mesure, si le secrétariat prenait désormais une part plus large et plus active à l'exécution des programmes d'assistance technique de la région considérée. D'autre part, le secrétariat a été chargé d'établir des listes d'institutions techniques nationales et internationales, ainsi que des listes d'experts fournis par les Nations Unies et les institutions spécialisées, listes qui doivent être à la disposition des pays membres pour les aider à établir leurs programmes et leurs demandes.

19. Il va de soi, cependant, qu'il ne saurait être question de porter atteinte aux nécessités fondamentales de la coordination en matière d'assistance technique. C'est toujours le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui administrera l'assistance technique et qui prendra les décisions finales; c'est d'ailleurs lui qui, seul, dispose des crédits nécessaires. Mais il doit faire un meilleur usage que par le passé des services de la commission; afin d'éviter un mauvais emploi des ressources disponibles, des erreurs d'orientation et des gaspillages regrettables.

20. Le représentant de la France rappelle que la commission a été unanime à demander que l'attribution des bourses et la nomination des experts s'opèrent dans le cadre d'une distribution géographique plus large. L'aide technique pourrait, dans certains domaines, être fournie même par des pays considérés comme insuffisamment développés. Certaines institutions, situées dans tel ou tel pays de l'Amérique latine, pourraient être utilisées au profit d'étudiants ou de stagiaires de pays voisins, ce qui

éviterait les difficultés de langue. Plusieurs délégations ont demandé que, en cas de besoin, les boursiers envoyés à l'étranger reçoivent tout d'abord les moyens de perfectionner leur connaissance de la langue du pays où ils auront à continuer leurs études.

21. En terminant, M. Mendès-France insiste sur l'atmosphère et le climat qui ont donné à la troisième session une qualité toute particulière. A son avis, la grande leçon qui découle des travaux est l'unité des maux dont souffre le monde. Le monde moderne est un tout, sinon homogène, en tout cas solidaire, et un pays ou un continent qui essaierait de se sauver séparément des dangers qui menacent la civilisation occidentale ferait œuvre futile. C'est ce qu'exprime sans équivoque la résolution *a* sur le développement économique.

22. M. MENDES VIANA (Brésil) exprime la très grande satisfaction avec laquelle sa délégation a pris connaissance du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1717), et se fait l'interprète non seulement de ses collègues latino-américains, mais aussi des pays non membres du Conseil pour dire avec quel plaisir tous ont collaboré à la préparation de ce rapport. Il permet de se rendre compte de l'œuvre très importante accomplie par la CEPAL, la plus jeune des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, et il formule avec réalisme et sincérité les principes fondamentaux du développement d'une région immense, formée de pays qui n'ont pu jusqu'ici utiliser toutes leurs ressources en raison du manque presque absolu d'industries et de l'absence des machines indispensables à l'expansion de leur agriculture.

23. Le représentant du Brésil parle d'abord de l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1949* (E/CN.12/164), préparée par le Centre de recherches économiques de la CEPAL, selon une méthode rigoureusement scientifique. Cette étude donne une idée très claire des difficultés et des obstacles qui ont entravé le développement économique des pays latino-américains. A condition que les gouvernements en acceptent les conclusions comme point de départ pour établir leurs politiques économiques respectives, elle pourra avoir une très grande importance pour l'avenir de l'Amérique latine. Bien qu'elle approuve les mesures proposées par le Centre de recherches économiques de la CEPAL, la délégation du Brésil n'en estime pas moins qu'il aurait fallu définir avec clarté les objectifs immédiats du développement économique de l'Amérique latine avant d'en fixer les moyens. Le représentant du Brésil déclare à nouveau que la fabrication de machines et d'outillages constitue le meilleur moyen d'aider au développement industriel des pays de l'Amérique latine. Il reconnaît, toutefois, qu'il est indispensable que les gouvernements de ces pays comprennent que, pour augmenter sensiblement leur productivité et leur revenu réel, ils doivent encourager l'accroissement de la demande au moyen d'échanges réciproques. A cette fin, la CEPAL, dans sa résolution *a* VIII « recommande au Secrétaire exécutif d'entreprendre, en collaboration avec d'autres organismes internationaux, des études sur la capacité d'absorption des produits de l'Amérique latine par les grands centres consommateurs et du développement probable de cette

capacité ». Dans la même résolution, la CEPAL « recommande également que ces études accordent une attention spéciale à la possible concurrence de produits identiques ou pouvant se substituer à ceux qui composent les exportations des pays d'Amérique latine ».

24. L'orateur attire également l'attention du Conseil sur la troisième partie de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1949*, qui contient une série d'études très approfondies portant sur le développement économique de certains pays de l'Amérique latine au cours des vingt-cinq dernières années. L'étude sur le Brésil, dont les trois principaux chapitres sont consacrés respectivement au développement industriel, au développement agricole et au développement économique de ce pays, mérite une mention toute particulière. Les monographies sur l'Argentine, le Chili, Cuba, le Mexique et l'Uruguay sont, elles aussi, d'un grand intérêt.

25. M. Mendes Viana loue en particulier la CEPAL d'avoir engagé, dans les pays sur lesquels portent ces études, des spécialistes du pays même, qui étaient en mesure de fournir à ses propres techniciens les données nécessaires à la préparation des rapports. Cette méthode a permis la création d'une équipe continentale d'experts et facilité la formation professionnelle d'économistes de l'Amérique latine.

26. Quant à l'assistance technique, la CEPAL se trouve en bonne position pour participer à la préparation des plans et des programmes nationaux des États membres de la région qui ont besoin d'assistance technique. Elle pourrait notamment les aider à présenter leurs demandes d'assistance technique. Dans le domaine des bourses d'étude, la CEPAL pourrait collaborer utilement avec le Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies en l'aidant à préparer un programme d'études pour chaque boursier, programme qui serait conforme aux besoins des différents pays. Ce système permettrait l'échange de renseignements et d'observations pratiques entre les différents pays. Il présenterait d'autres avantages encore, en raison notamment de l'identité — ou, dans le cas du Brésil, de la parenté — de la langue nationale et de la similitude des conditions sociales et des besoins économiques de ces pays.

27. En ce qui concerne la question des langues officielles de la CEPAL, le représentant du Brésil remercie la délégation du Chili d'avoir présenté, au cours de la troisième session, un projet de résolution concernant l'adoption du portugais comme langue officielle de travail. Il souligne l'importance de la langue portugaise, qui est parlée par 50 millions de Brésiliens, et déclare qu'il serait raisonnable de l'admettre comme langue officielle, ce qui placerait le Brésil sur le même pied que les autres pays membres de la commission. Au demeurant, tout ce que désire la délégation du Brésil, c'est de pouvoir se servir, au cours des débats, de sa propre langue, les langues de travail continuant à être le français, l'anglais et l'espagnol.

28. Abordant le problème de la coordination entre la CEPAL et les autres commissions régionales, d'une part, et la CEPAL et le Conseil économique et social interaméricain, d'autre part, le représentant du Brésil exprime son admiration pour le travail accompli par la CEPAL dans ce domaine. Ainsi que le prouvent les résolutions

adoptées au cours de la troisième session de la commission, cette coordination permet d'éviter tout chevauchement entre les activités des divers organismes en question. Des comités de travail et des groupes de liaison mixtes ont effectué des études d'ensemble sur l'immigration et le crédit agricole, sujets d'une grande importance pour les pays de l'Amérique latine. En outre, le secrétariat de la CEPAL s'efforce de maintenir un étroit contact avec les autres institutions spécialisées telles que le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la Santé. La collaboration avec l'Organisation internationale du Travail s'est révélée particulièrement efficace, grâce notamment au Bureau régional de la main-d'œuvre pour l'Amérique latine récemment établi à Sao-Paulo.

29. M. Mendes Viana souligne l'importance d'un autre aspect essentiel de la coopération, à savoir la nécessité de relations étroites entre la Commission économique pour l'Europe et la CEPAL, en vue du développement du commerce entre l'Amérique latine et l'Europe. Alors que le commerce international se caractérise de plus en plus par l'interdépendance, il est indispensable d'encourager la coordination interrégionale, qui constitue l'un des meilleurs moyens de résoudre les difficultés qui ont entravé le développement des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Amérique latine.

30. En ce qui concerne les relations entre la CEPAL et le Conseil économique et social interaméricain, l'orateur, après avoir souligné que la structure, les programmes et les objectifs de ces institutions sont différents, montre que leurs activités n'empiètent nullement les unes sur les autres. Au contraire, ils collaborent en vue d'atteindre un but commun: le développement économique et le progrès des pays latino-américains. Le rapport de la CEPAL montre que les secrétaires exécutifs de la CEPAL et du Conseil interaméricain collaborent régulièrement. Cette collaboration est d'autant plus utile que le Conseil interaméricain s'intéresse plus particulièrement aux problèmes économiques de l'Amérique latine en tant que continent. D'autre part, la CEPAL bénéficie de la participation de pays non américains, comme la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, et elle dispose, en outre, d'un secrétariat spécialisé et de ressources techniques que le Conseil interaméricain n'a pas encore pu obtenir. La CEPAL et le Conseil économique et social interaméricain sont donc, l'un et l'autre, indispensables à l'Amérique latine. La délégation du Brésil souhaite qu'ils continuent à collaborer étroitement.

31. En conclusion, le représentant du Brésil soumet à ses collègues un texte de projet de résolution établi conjointement par tous les pays latino-américains représentés au Conseil et concernant l'approbation du rapport de la CEPAL (E/L. 89).

32. M. IVERSEN (Danemark) rappelle qu'il a eu l'occasion, au cours de ces derniers mois, en tant que membre d'une mission des Nations Unies, de suivre de près le travail du secrétariat de la commission. Son expérience personnelle lui permet de porter témoignage du travail de recherche intense et de haute qualité qui se poursuit sous la direction de M. Prebisch. Il convient de

se féliciter de ce que M. Prebisch ait été nommé secrétaire exécutif de la commission. Le secrétariat de la commission a grandement facilité la tâche de la mission des Nations Unies dont a fait partie M. Iversen.

33. Les événements ont démontré que la commission était pleinement fondée à insister sur la nécessité d'une coopération permettant d'assurer la coordination des mesures prises en exécution du programme d'assistance technique. M. Iversen ne veut pas s'étendre sur ce point, car il en a déjà été question au sein du Comité de l'assistance technique. Il se bornera à s'associer sans réserve à la déclaration de la commission, selon laquelle le secrétariat de cette dernière peut apporter une aide notable aux missions des Nations Unies en définissant avec soin les problèmes à étudier par les missions d'enquête des Nations Unies sur l'assistance technique qui visitent l'Amérique latine. Dans sa déclaration, la commission a notamment signalé les problèmes relatifs aux transports intérieurs, à propos desquels le secrétariat de la commission peut aider les gouvernements à formuler leurs demandes d'assistance technique. Il serait souhaitable que, dans certains autres domaines, on procédât de la même manière. Il importe de fournir aux missions des Nations Unies la documentation et les renseignements nécessaires, car on ne peut pas exiger des experts, quelque hautement qualifiés qu'ils soient, qu'ils connaissent toujours la région qui leur est assignée. Il faudra donc les aider à situer les problèmes dans leur véritable perspective, non pas tant au moyen d'une documentation spéciale concernant exclusivement la situation du pays à visiter, mais plutôt en leur fournissant des renseignements de caractère plus général qui portent également sur l'état de choses existant dans les pays avoisinants.

34. M. Iversen est d'avis que les secrétariats des commissions régionales peuvent participer d'une manière constructive à l'exécution du programme d'assistance technique, en effectuant le travail préparatoire et en collaborant aux travaux des missions. Il arrive encore trop souvent que des rapports fort intéressants soient classés. Il appartiendra aux secrétariats des commissions régionales de veiller à ce que cela ne se produise point pour les rapports des missions d'enquête des Nations Unies, et, au cas où la mise en œuvre des recommandations subirait un retard, d'en rechercher les causes, d'étudier la situation avec les gouvernements et de suggérer des mesures appropriées. Ils devraient également faire parvenir au Bureau de l'assistance technique des renseignements sur les décisions prises pour donner suite — ou ne pas donner suite — aux avis exprimés par des experts de l'Organisation des Nations Unies.

35. Il n'est pas toujours facile à un petit pays comme le Danemark de suivre le travail des commissions régionales. Toutefois, dans le cas de la CEPAL, cela lui a été possible, cette commission ayant concentré ses efforts sur des travaux de recherche et des études dont les résultats peuvent être évalués. La délégation danoise a pris connaissance avec un vif intérêt de l'excellente *Etude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1949* dont la qualité justifie la longueur. Le Gouvernement danois espère que d'autres études de ce genre verront le jour, notamment l'étude sur le développement des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Amérique

latine, que la CEPAL et la CEE doivent effectuer conjointement.

36. Une autre question qui se pose, c'est de savoir si la manière dont la commission et le secrétariat organisent actuellement leur activité convient bien au but à atteindre, et notamment si cette activité doit s'exercer, en majeure partie, dans le domaine des recherches. Puisque la question de l'organisation des travaux sera soumise au Conseil à sa prochaine session, M. Iversen s'abstiendra cependant, pour le moment, d'aborder cet aspect du problème.

37. M. MARTÍNEZ OSTOS (Mexique) exprime la satisfaction que cause à la délégation du Mexique l'excellent rapport qu'a présenté la commission, à l'activité de laquelle le Gouvernement mexicain attache la plus grande importance, car elle permet de coordonner les études économiques régionales et locales avec le travail des Nations Unies, et elle contribuera sans aucun doute à améliorer les relations financières entre les pays de l'Amérique latine. Le Gouvernement mexicain ne doute pas que l'existence de la commission stimulera les divers pays à élaborer des programmes économiques concrets. L'Organisation des Nations Unies tirera de toute cette activité un profit supérieur aux frais encourus. Le travail de la commission est orienté dans la bonne direction, en particulier pour ce qui est de la réunion de données statistiques et du recrutement d'experts compétents dans les pays de l'Amérique latine.

38. L'orateur espère que le Conseil adoptera le projet de résolution présenté en commun par les délégations du Brésil, du Chili, du Mexique et du Pérou (E/L.89), et il appuie le projet de résolution commun présenté par le Brésil et le Chili (E/L.88).

39. Il souhaite également qu'il s'établisse entre la Commission économique pour l'Amérique latine et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, d'une part, et la Commission économique pour l'Europe, d'autre part, une coopération plus étroite, en tant qu'élément constitutif du développement général de relations plus étroites entre les commissions qui s'occupent de questions économiques.

40. M. ARIAS (Argentine) est reconnaissant au Conseil de lui fournir l'occasion d'exposer les vues de son Gouvernement sur le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine.

41. Le Gouvernement argentin estime qu'il y aurait intérêt à donner au Conseil quelques explications sur les assises et les principes fondamentaux de la politique économique de l'Argentine dans le cadre de ses relations internationales, en insistant notamment sur les aspects de cette politique qui sont en rapport avec le système de coopération créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

42. Le Gouvernement argentin espère qu'un tel exposé sera utile, en raison surtout du fait que, dans ses études intitulées « Etude des politiques qui influencent les investissements de capitaux privés étrangers » (E/1614) et « statut économique et juridique des investissements étrangers dans certains pays de l'Amérique latine » (E/CN.12/166), le Secrétariat des Nations Unies n'a

donné qu'une analyse incomplète de la politique économique de l'Argentine, en ce qui concerne les méthodes applicables aux programmes nationaux et internationaux de développement économique en Amérique latine, et les possibilités qui s'offrent pour la mise en œuvre de ces programmes. Les auteurs des études précitées, interprétant fidèlement les objectifs fixés par la résolution 222 (IX) du Conseil, se sont efforcés d'arriver à une connaissance plus exacte des principes généraux suivis par les pays exportateurs et importateurs de capitaux, écartant ainsi tous les doutes latents dus au défaut de stabilité politique ou au défaut d'équilibre dans les relations commerciales internationales. C'est ce genre d'incertitudes qui fait obstacle aux investissements. Le Gouvernement argentin a déjà commenté les études en question au cours de la troisième session de la commission. A cette session, qui s'est tenue en juin 1950, à Montevideo, la commission a adopté la résolution h, invitant le Conseil et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ces études, afin de parvenir à une connaissance approfondie de la situation réelle dans les pays de l'Amérique latine. M. Arias espère que le secrétariat s'efforcera de dégager les aspects positifs de la législation et des principes généraux qui sont de nature à affecter les programmes de coopération économique. Tout le problème du développement économique de l'Amérique latine doit être examiné en fonction de ces facteurs positifs, que tout observateur de bonne volonté ne saurait manquer de noter. M. Arias est persuadé qu'avec de la bonne volonté et le désir réel d'obtenir des résultats positifs, l'Organisation des Nations Unies pourra poursuivre sa tâche avec succès.

43. Tous les pays aspirent à augmenter le plus rapidement possible la valeur de leur production nationale, processus qui a besoin d'être stimulé. Les aspects économiques du problème que posent les différences dans la capacité de production, qui se traduisent par un déséquilibre et des variations dans le niveau de vie, ne doivent pas, malgré leur importance, faire perdre de vue l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies.

44. M. Arias est fermement convaincu qu'il existe un certain manque d'équilibre dans le travail du secrétariat et dans une doctrine que l'on pourrait à bon droit appeler « la doctrine de progrès économique des Nations Unies ». Si l'on corrigeait cette erreur, on aurait plus de chances d'aboutir aux solutions justes.

45. Tous les pays insuffisamment développés, ainsi que ceux dont l'économie est quelques peu primitive, ont toujours offert des occasions tentantes aux personnes désireuses de profiter de ces circonstances. Or, il importe avant tout d'étudier les problèmes économiques de l'Amérique latine avec équité et en les envisageant sous l'angle des grandes perspectives de l'évolution générale de la situation.

46. Dans une déclaration qu'il a faite récemment au Congrès, le Président Perón a nettement défini l'attitude traditionnellement indépendante de l'Argentine dans ses relations internationales.

47. Cette attitude, telle qu'elle ressort de la déclaration du Président, est conciliante et vise à favoriser au maximum le développement des échanges avec tous les

pays sur la base d'une rigoureuse réciprocité. Tous les accords conclus par le Gouvernement argentin démontrent nettement que ses relations avec les autres pays sont fondées sur un esprit traditionnel d'indépendance, de respect mutuel, d'amitié et de coopération sans réserve.

48. Le Gouvernement de l'Argentine est prêt et disposé à accepter les capitaux additionnels qui sont nécessaires pour accélérer le développement économique national. Il s'intéresse tout particulièrement aux projets financiers et aux services techniques destinés à accroître et à intensifier le potentiel industriel et commercial du pays. La législation de l'Argentine, qui accorde l'égalité de traitement aux ressortissants du pays et aux étrangers, offre les garanties les plus larges possible pour de telles formes d'assistance.

49. M. Arias rappelle alors la distinction — très nettement établie par le Président de la République argentine — entre, d'une part, les fonctions de nature économique qui, pour des raisons d'ordre public, sont réservées à l'Etat, et, d'autre part, le large domaine où les entreprises économiques privées peuvent exercer leur activité. Le Président Ferón a déclaré que, conformément à la Constitution de la République Argentine, la politique économique de l'Argentine n'est pas soumise à un contrôle étatique; il a ajouté que le gouvernement s'abstenait d'intervenir dans l'activité économique privée et d'entraver le jeu des forces économiques naturelles. L'Etat ne dirige que les activités qui, en vertu de la législation interne et de par leur nature même, relèvent de l'administration publique et ne peuvent être gérées au gré d'intérêts privés, que ces derniers soient nationaux ou étrangers. Les activités en question ne vont pas à l'encontre des intérêts des particuliers ni des entreprises privées, étant donné qu'elles sont d'un caractère essentiellement général, qu'elles sont indispensables à la prospérité nationale et qu'en fait elles servent à favoriser et à garantir les intérêts privés dans les domaines du commerce et de la production, sans distinction aucune entre ressortissants argentins et ressortissants d'autres pays.

50. Conformément à la Constitution et suivant une conception politique universellement acceptée en théorie et appliquée en pratique, tous les services publics doivent appartenir à l'Etat et être gérés par lui. De plus, dans le cas de l'Argentine, la nationalisation de ces services a été réalisée pour des raisons majeures d'ordre économique et financier. On ne serait certainement pas fondé de prétendre que, dans le fait que les services publics ont été nationalisés et que l'Etat argentin exerce un contrôle sur ces services, il faille voir une preuve que l'Argentine n'est pas intéressée par les capitaux étrangers et qu'elle n'est pas bien disposée à leur égard.

51. Les seuls services qui aient été repris par l'Etat et qui soient actuellement exploités comme entreprises d'utilité publique non lucratives sont ceux qui, en raison de leur coût, ne sont pas affectés par les lois de l'offre et de la demande. Par contre, l'Etat n'a jamais tenté ni de restreindre l'activité des entreprises privées, qu'il estime être un facteur indispensable du développement normal de tous les pays démocratiques bien organisés, ni de s'ingérer en aucune façon dans cette activité.

52. Le représentant de l'Argentine tient, en cette occasion, à faire remarquer qu'il existe une distinction très nette, en espagnol, entre les termes « confisquer » et « exproprier ». Les Etats ont le droit de confisquer sans indemnité les marchandises de contrebande et les stupéfiants distribués illégalement. En Argentine, aucun particulier ni aucune entreprise privée n'a jamais été dépossédé de ses terres ou biens, sauf dans des cas où cela était nécessaire pour des raisons d'intérêt national et public. Dans de tels cas, les terres ou les biens en question ont été acquis légalement soit par achat, soit par expropriation précédée du paiement d'indemnités représentant la totalité de la valeur des propriétés ou des droits ainsi acquis.

53. Quant à l'étude du Secrétariat sur les politiques qui influencent les investissements de capitaux privés étrangers (E/1614), l'orateur rappelle que son pays a offert de larges possibilités aux investissements de capitaux dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, et, au nom de son Gouvernement, il donne l'assurance que ces capitaux seront garantis et jouiront des avantages qui résultent d'un traitement favorable sur le plan économique et sur le plan juridique. Le Gouvernement de l'Argentine a également adopté des mesures destinées à faciliter les investissements et à garantir aux bailleurs de fonds de justes bénéfices et un traitement équitable. Il sait fort bien que les plans et projets d'investissements pour de nouvelles entreprises doivent être préparés et exécutés sur des bases saines. C'est pourquoi le Gouvernement de l'Argentine a adopté de nombreuses mesures visant à créer les conditions économiques les plus favorables en vue du développement le plus efficace possible de toutes les entreprises productives. Ces mesures comprennent notamment des exemptions fiscales, l'octroi de crédits industriels à long terme, l'amélioration des moyens de transport et la création de nouvelles installations de production d'énergie.

54. Nul n'ignore que l'Argentine a accueilli avec une très vive satisfaction tous les programmes d'assistance technique et de développement économique, en reconnaissant pleinement l'importance fondamentale de l'œuvre que l'Organisation des Nations Unies accomplit dans ce domaine. Cette œuvre sera sans aucun doute très profitable au monde entier, si elle est exécutée conformément aux principes fondamentaux de la Charte.

55. En conclusion, l'orateur tient à féliciter le secrétariat de l'excellent travail qu'il a accompli au cours de la troisième session de la Commission économique pour l'Amérique latine, et plus particulièrement encore pour l'excellente étude sur les problèmes principaux du développement économique de l'Amérique latine. Ces études présentent les faits tels qu'ils sont, et elles peuvent ainsi servir de modèle pour les travaux futurs, dans l'accomplissement desquels le Secrétariat ne devra jamais perdre de vue les buts et idéaux élevés de l'Organisation des Nations Unies.

56. M. SCOPES (Royaume-Uni) a été heureux de constater, d'après le rapport, que la Commission économique pour l'Amérique latine poursuivait ses travaux de façon très satisfaisante, et qu'un nombre important d'experts en matière économique et financière avaient assisté à sa troisième session. Il a également remarqué avec plaisir

que la commission avait eu la sagesse de résister à la tentation de créer un lourd appareil d'organes subsidiaires et qu'elle avait concentré ses efforts sur les sujets importants, qu'elle a traités et continuera à traiter selon un ordre de priorité judicieusement établi.

57. L'un des sujets les plus importants à étudier est celui de l'aspect économique de l'immigration en Amérique latine. Le représentant du Royaume-Uni espère que le Comité de travail, que la commission a prié son Secrétaire exécutif de créer pour s'occuper de ce problème, de concert avec l'Organisation internationale du Travail, aidera à y trouver une solution, qui est d'une nécessité urgente en raison de la pression démographique excessive qui se manifeste dans certaines parties de l'Europe. En Italie et dans les trois zones occidentales d'Allemagne, la densité de la population est, respectivement, de 236 et de 470 personnes par mille carré, alors qu'en Uruguay, le pays de l'Amérique latine où la population est la plus dense, ce chiffre n'est que de 32 personnes par mille carré, et seulement de 14 au Brésil et en Argentine. Ces chiffres montrent le déséquilibre extrême qui existe entre les deux régions : dans l'une, il y a déperdition de vies humaines en raison de la surpopulation et du manque de débouchés qui en résulte ; dans l'autre, les ressources ne sont pas exploitées, principalement par manque de main-d'œuvre.

58. Le Gouvernement du Royaume-Uni est, bien entendu, favorable à l'octroi d'une assistance technique aux pays de l'Amérique latine en vue de leur développement économique, mais l'orateur tient à faire observer, à propos de l'une des recommandations contenues dans la résolution *b* — aux termes de laquelle le Secrétaire exécutif [doit] « se procurer ... des listes d'experts susceptibles d'apporter leur concours à l'application du programme d'assistance technique dans les pays de l'Amérique latine... » — que son Gouvernement ne trouve pas très pratique le système qu'on applique pour se servir de ces listes. De l'avis de son Gouvernement, la méthode la plus efficace consisterait à examiner les demandes de services d'experts au fur et à mesure de leur réception, car il y a peu d'experts répondant aux conditions requises qui puissent quitter leur travail et se rendre en Amérique latine pour plus que de courtes périodes, et il n'est presque jamais possible de connaître d'avance les périodes où ils pourraient le faire. Bien qu'il doive donc y avoir peu d'experts du Royaume-Uni sur les listes soumises par le Secrétaire exécutif, le Gouvernement du Royaume-Uni a institué un système permettant de donner suite, de la manière qu'il juge la plus opportune, aux demandes présentées en vue d'obtenir le concours d'experts du Royaume-Uni pour contribuer à exécuter le programme d'assistance technique en Amérique latine et donner une assistance technique à cette région, comme des ressortissants du Royaume-Uni l'ont toujours fait depuis l'époque de Bolivar et de San-Martin.

59. Au sujet du projet de résolution soumis conjointement par les délégations du Brésil et du Chili (E/L. 88), le représentant du Royaume-Uni déclare que son Gouvernement désire, lui aussi, voir se développer les échanges commerciaux entre l'Europe et l'Amérique latine. Il fait cependant sienne, sans réserve, l'opinion reproduite à la deuxième partie, section C, *d*, du rapport de la commis-

sion (E/1717), aux termes de laquelle « dans le domaine commercial, la commission devrait rechercher des mesures susceptibles de résultats pratiques ». Il est aussi d'avis que le secrétariat devrait s'efforcer, avant tout, d'aider à provoquer un accroissement des échanges commerciaux en étudiant certains problèmes d'ordre pratique, tels que ceux relatifs aux disponibilités en marchandises, à leur description et à la suppression des retards inutiles causés par les formalités douanières, etc.

60. Le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a dû faire face lui-même à des problèmes de paiement pendant les années d'après guerre, comprend toutes les difficultés que crée aux pays de l'Amérique latine leur balance des paiements. Toutefois, il ne peut s'estimer entièrement satisfait de certaines recommandations qui, si l'on y insistait trop, pourraient avoir pour effet de contrecarrer la politique généralement acceptée, dont l'objectif est d'établir un système d'échanges multilatéraux à l'échelle mondiale. Le Gouvernement du Royaume-Uni accueillera avec plaisir le développement économique bien compris de cette région, dont il reconnaît la nécessité pour l'Amérique latine. Il s'agit là, en effet, d'une question étroitement liée à celle de l'immigration, dont il a déjà été parlé. Le Gouvernement du Royaume-Uni espère néanmoins que les pays de l'Amérique latine n'attacheront pas une importance trop grande au développement industriel et ne négligeront pas d'autres formes de développement économique. Ainsi que le prouve l'exemple des États-Unis d'Amérique, on aurait tort de croire que le développement industriel ne peut avoir lieu qu'aux dépens de l'agriculture. Même dans un pays aussi peuplé que le Royaume-Uni, l'agriculture présente une importance très grande pour l'économie nationale. Le Gouvernement du Royaume-Uni comprend que les gouvernements de l'Amérique latine désirent diversifier leur économie mais, d'autre part, il se rend très bien compte du danger que constituent des mesures qui ne sont pas économiquement justifiées et visent à protéger des industries jeunes au moyen de hauts tarifs douaniers. En effet, ces mesures mènent généralement au gaspillage et au mauvais rendement, et elles ont des conséquences nuisibles, tant pour l'économie des pays pratiquant un protectionnisme excessif que pour l'économie du monde dans son ensemble. Dans des pays tels que le Canada et la Nouvelle-Zélande, dont le développement économique s'est effectué naturellement et n'a pas été forcé par une industrialisation excessive, les niveaux de vie sont parmi les plus élevés du monde. Le Gouvernement du Royaume-Uni espère que les gouvernements de l'Amérique latine feront preuve de sagesse et de modération dans l'application des mesures de protection.

61. M. BERLIS (Canada) déclare que son gouvernement a étudié avec intérêt le rapport de la commission. Il désire féliciter le secrétaire exécutif, ainsi que ses collaborateurs, des résultats obtenus grâce à leurs efforts et de la façon judicieuse dont ils avaient préparé et organisé leur travail.

62. *L'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1949* est très utile non seulement pour les pays qui font partie de la commission, mais également pour ceux qui, comme le Canada, désirent renforcer sur le plan

économique leurs relations amicales avec l'Amérique latine.

63. La délégation du Canada note avec satisfaction que les prévisions de dépenses de la commission pour 1951 diffèrent peu des crédits qui ont été ouverts pour 1950; toutefois, c'est au représentant du Canada à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale qu'il appartiendra de formuler l'avis officiel de son Gouvernement au sujet des incidences financières du rapport de la commission.

64. La délégation du Canada note également avec plaisir que la commission n'a pas créé d'organismes subsidiaires permanents et qu'elle a chargé son propre secrétariat d'assurer ses travaux d'ordre administratif. La façon dont la commission a coopéré avec le Conseil économique et social interaméricain et d'autres organismes est des plus satisfaisantes, et la commission a pris une initiative heureuse en chargeant son secrétaire exécutif de préparer, d'accord avec le secrétaire exécutif de la CEE, une étude qui serait faite conjointement par les deux secrétariats sur les moyens de développer le commerce entre l'Amérique latine et l'Europe. Le Gouvernement canadien sympathise avec les efforts tentés en vue de résoudre les problèmes économiques sur le plan régional, à condition toutefois que les accords conclus ne soient pas en opposition avec l'intérêt général du monde pris dans son ensemble. Le Gouvernement canadien est convaincu que la CEPAL a pleine conscience de son rôle en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle contribuera largement à assurer la paix et la prospérité économique dans le monde.

65. M. Berlis appuie les vues qu'a exprimées le représentant du Royaume-Uni, en ce qui concerne le projet de résolution présenté conjointement par les délégations du Brésil et du Chili (E/L.88).

66. M. VAN TICHELEN (Belgique) exprime la reconnaissance de sa délégation à la Commission économique pour l'Amérique latine et aux auteurs de la volumineuse *Étude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1949* (E/CN.12/164). La publication de cette étude sera la bienvenue, car elle a suscité un très vif intérêt dans les différents bureaux belges qui s'intéressent à ces problèmes.

67. En ce qui concerne les résolutions que la Commission économique pour l'Amérique latine a adoptées au cours de sa troisième session, le représentant de la Belgique attire l'attention sur le paragraphe IV de la résolution a. C'est dans la direction indiquée par cette résolution qu'une solution pourrait être trouvée au problème de la pénurie de dollars dont souffrent les pays européens, problème qui ne saurait être résolu par la recherche d'un équilibre bilatéral entre les États-Unis d'Amérique et l'Europe. C'est pourquoi la délégation de la Belgique voit avec faveur des contacts entre les commissions régionales; les secrétaires exécutifs de ces commissions pourraient utilement envisager des recherches et des études en commun sur un nombre limité de questions et soumettre ensuite, à bref délai, des propositions concrètes.

68. Au sujet du développement économique de l'Amérique latine, l'orateur partage l'opinion selon laquelle il convient d'éviter que le développement industriel, à ses débuts, ne serve à justifier, peut-être trop facilement, des

mesures protectionnistes. Cependant, il souhaite que, grâce au développement industriel, les pays de l'Amérique latine soient en mesure d'augmenter leur pouvoir d'achat et, par voie de conséquence, leurs importations en provenance des pays qui, de par leur structure économique, sont obligés d'exporter. Il convient de trouver un juste milieu et, à ce propos, on pourrait utilement se reporter aux débats qui ont eu lieu lors de la rédaction de la Charte de La Havane, et qui ont fixé les critères relatifs à l'approbation des mesures protectrices du développement économique. Ces critères pourraient fournir une base pour juger équitablement des besoins du développement économique et des limites à apporter aux mesures d'ordre protectionniste.

69. M. ENCINAS (Pérou) déclare que le Gouvernement du Pérou est très satisfait, dans l'ensemble, des travaux de la commission et, en particulier, des études économiques publiées par son secrétariat. Ces études, dont la plupart abordent un terrain vierge, ne sont dépassées en qualité par aucune autre publication relative aux problèmes économiques de l'Amérique latine.

70. La commission a réussi à résoudre de nombreux problèmes que posait la coordination de ses activités avec celles d'autres organisations. Lors de la création de la commission, il était apparu avec évidence que ces problèmes étaient extrêmement compliqués, mais les travaux que la commission a effectués en liaison avec ceux d'autres organes n'ont nullement nui aux activités d'aucune autre organisation groupant des Etats de l'Amérique latine. La délégation du Pérou, qui attache une grande importance à des relations commerciales harmonieuses entre les diverses parties du monde, a insisté, et au sein de la Deuxième Commission à la quatrième session de l'Assemblée générale, et à la dixième session du Conseil, pour que des mesures soient prises en vue de favoriser un courant d'échanges commerciaux plus considérable entre l'Amérique latine et l'Europe, d'une part, et entre l'Amérique latine et l'Asie, y compris l'Extrême-Orient, d'autre part. La délégation du Pérou a, en conséquence, insisté sur une coopération plus étroite entre les diverses commissions économiques régionales instituées par le Conseil. M. Encinas préconise notamment que la Commission économique pour l'Amérique latine étudie les moyens de favoriser le tourisme et de combattre les inondations, et échange les connaissances qu'elle aura ainsi acquises contre l'expérience que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient possède déjà en la matière.

71. La délégation du Pérou qui, à la dixième session du Conseil, a fait connaître l'intérêt qu'elle porte au

développement des échanges internationaux, en général, et au commerce entre les pays d'Amérique latine, en particulier, exprime l'espoir que le secrétariat, lorsqu'il dressera, à l'avenir, des statistiques concernant le commerce international de l'Amérique latine, établira une nette distinction entre les échanges réciproques des pays d'Amérique latine et les échanges de ces pays avec d'autres pays du monde, de manière à faire ressortir, notamment, les tendances qui se font jour dans les relations commerciales entre les divers pays de l'Amérique latine.

72. La délégation du Pérou à la quatrième session de l'Assemblée générale et l'expert péruvien auprès de la Commission de la population ont, tous deux, fait connaître l'intérêt que le Gouvernement du Pérou porte à la question de l'immigration en Amérique latine. Le Gouvernement du Pérou se rend bien compte, en effet, que cette question est étroitement liée à des problèmes d'ordre plus général, tels, par exemple, que le problème relatif au développement économique de la région en question. Ce gouvernement espère donc que le Secrétariat poursuivra avec diligence ses études en la matière.

73. Le représentant du Royaume-Uni a suggéré que les pays de l'Amérique latine suivent l'exemple de ce qu'il a qualifié de développement économique naturel du Canada et de la Nouvelle-Zélande. A ce propos, M. Encinas dit qu'il ne voudrait pas s'étendre sur les avantages et les inconvénients du protectionnisme et de la planification étatique. Il tient, toutefois, à faire observer qu'il est extrêmement difficile de comparer équitablement le développement des pays du Commonwealth des nations britanniques et celui des pays de l'Amérique latine, étant donné les grandes différences qui existent entre ces pays, au point de vue de la structure sociale, économique et culturelle.

74. Le représentant du Pérou appuie chaleureusement le projet de résolution commun présenté par les délégations du Brésil et du Chili (E/L.88), mais fait remarquer que ce texte omet de mentionner les institutions spécialisées. Il conviendrait notamment de se référer aux objectifs assignés à la future Organisation internationale du commerce.

75. M. Encinas exprime l'espoir que le Conseil adoptera le projet de résolution présenté conjointement par les délégations du Brésil, du Chili, du Mexique et du Pérou (E/L.89).

La séance est levée à 12 h. 50.